

Prescription du bois français : la filière renforce son action

Dans le but de sensibiliser les parties prenantes aux bienfaits du bois-construction, la filière multiplie les initiatives. *La Lettre B* fait le point.

► La grande halle des Fenottes, agora moderne ouverte, accueille plusieurs activités de la commune d'Ancy-Dornot (57). Elle met en valeur le pin noir provenant des forêts communales et le savoir-faire des entreprises locales. Maîtrise d'œuvre : Christophe Aubertin et Stéphanie Dunand, de Studiolada (54).



Photo : Olivier Mathiotte

POUR EN SAVOIR PLUS

- codifab.fr
- franceboisforet.fr
- fibois-france.fr
- fncofor.fr
- bois-de-france.org
- fnbois.com

Téléchargez le
Questions-Réponses
Le Bois dans la construction



Résilient ! Malgré les effets d'une crise sanitaire sans précédent, le marché du bois de construction fait plus que résister, comme en témoigne la dernière enquête nationale publiée par le Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab) et France Bois Forêt, en collaboration avec le réseau Fibois France.

Certes, le nombre de logements bois construits en 2020 est en recul de 12 % par rapport à 2018 (année record). À contrario, le chiffre d'affaires des 2000 entreprises de la construction bois affiche une progression de 2 % sur la période.

Un contexte favorable

Ininterrompue depuis 2016, la croissance reste au beau fixe. Et les perspectives sont prometteuses ! L'entrée en vigueur, au début de l'année, de la Réglementation environnementale 2020 (RE 2020) va accroître l'appétence des entreprises du bâtiment pour le bois, matériau biosourcé et stockeur de carbone.

La filière, de son côté, bénéficie des coups de pouce financiers du plan de relance post-Covid (France Relance). Fort de ce contexte porteur, le bois pourrait prendre 8 % du marché des matériaux de construction dès 2023¹, estime une récente étude de Xerfi.

¹ Contre 2% en 2015, selon l'étude Prospective de consommation de matériaux pour la construction des bâtiments neufs aux horizons 2035 et 2050, Ademe-CSTB.

Circuits courts

Comment la filière peut-elle profiter de l'engouement durable pour la construction bois ? D'abord, en développant des relations privilégiées avec les constructeurs favorisant les circuits d'approvisionnement courts ou s'engageant à acheter un volume minimal de bois français, à l'instar de Bouygues Construction qui a signé, au terme d'un accord inédit avec la Fédération nationale du bois (FNB) et le label Bois de France, un contrat-cadre avec l'entreprise Piveteaubois. Ce contrat engage l'entreprise à utiliser 30 % de bois français à partir de 2021 et 50 % en 2025. Cela ne suffira pas. D'où les efforts engagés, depuis quelques années, par plusieurs organisations de la filière pour favoriser la prescription de bois issus de forêts françaises et transformés en France. Tout naturellement, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) accompagne les importants donneurs d'ordre que sont les collectivités territoriales. « *Nous avons renforcé nos actions d'accompagnement de collectivité à propos de la construction en bois local et français à la suite des élections municipales de 2020. En effet, ces élections ont montré l'appétence des futurs élus et de la société pour les questions liées au développement durable. Notre objectif est de sensibiliser les élus aux usages du bois dans la construction, aux enjeux du carbone, aux retombées positives que la construction en bois local et français engendre pour la filière et le développement des territoires. Concrètement, nous les accompagnons dans l'organisation de leurs marchés publics pour recourir au bois local, issu de forêts de proximité ou de démarches de traçabilité des bois, comme les marques de certification Bois des Alpes, BTMC...* », explique Théo Launay, chargé de mission commercialisation et construction bois à la FNCOFOR.



Photo : Matthieu Claudel

▲ L'un des plus anciens bâtiments de la commune d'Arches (88) a fait l'objet d'une réhabilitation en vue de sa transformation en pôle socio-culturel baptisé « L'Hêtraie ». Essences : hêtre (structure et menuiseries) ; Douglas (entrants et chevrons), poutres en épicéa (caissons de toiture). Architecte : Haha Atelier d'Architecture.

DE L'ORIGINE DES BOIS

La demande de bois français va croissant. En 2020, 43 % des achats de bois de construction ont été faits directement auprès de scieries françaises, contre 40 % deux ans auparavant, indique l'étude du Codifab et France Bois Forêt. Ce mode d'approvisionnement devance désormais les achats auprès de réseaux de distribution (42%), de réseaux de négoce (31 %) et de coopératives. À noter que la part des scieries étrangères est passée de 17 % à 15 % durant la période. 41 % des entreprises se voient demander du bois français par leurs clients, contre 39 % en 2018. Les bois utilisés par les entreprises sont certifiés à 96 %. Les certifications FSC (1993) et PEFC (1999) sont les plus demandées. D'autres références régionales et plus spécifiques ont fait leur apparition plus récemment : marque Bois Qualité Savoie (2006, bois-qualite-savoie.com), certification Bois des Alpes (2011, boisdesalpes.net), marque Sud de France (2011, sud-de-france.com), marque Hêtre des Vosges (2011) devenue Terres de Hêtre (2013, terresdehetre.com), certification Bois des territoires du Massif central (2017, boisterritoiresmassifcentral.org).



▲ Le projet Périscolaire Tendon (88) valorise les savoir-faire de la filière forêt-bois de proximité, de la scierie à la construction. Panneaux à caissons en hêtre (murs et toiture), planches d'épicéa sur chant clouées (plancher), hêtre massif (revêtement mural, plafond, escalier, portes), tavaillons de mélèze (bardage). Maître d'ouvrage : Commune de Tendon (88) ; maître d'œuvre : Claude Valentin, Haha Atelier d'Architecture (88). Opération pionnière initiée avec la chambre de métiers et de l'artisanat des Vosges et le Critt Bois. Premier Prix national de la construction bois 2012.

DU BOIS, POUR QUOI FAIRE ?

Quels sont les usages du bois en construction ? L'enquête du Codifab et de France Bois Forêt donne un aperçu des principaux usages du bois. L'ossature bois est la technique constructive la plus développée : 8 % lors de la construction de maisons individuelles, et près de 70 % dans celle d'immeubles collectifs ou tertiaires (en diminution dans ces deux derniers secteurs). L'étude note une augmentation de 8 à 10 %, entre 2018 et 2020, de l'utilisation des poteaux-poutres lors de la réalisation de maisons individuelles et de bâtiments tertiaires. L'usage de panneaux massifs contrecollés ou contre-cloués a fortement progressé dans les nouveaux immeubles de logements collectifs, passant de 10 % en 2018, à 15 % en 2020.

Retombées positives

Pour diffuser ce message au plus grand nombre, la Fédération s'appuie sur un réseau d'élus « ambassadeurs bois-construction », ancré localement et porteur de messages politiques auprès des pouvoirs publics. Un réseau de chargés de mission sensibilise et accompagne les collectivités en mairie. Lors d'ateliers de formation, de visites de chantiers, de forums dans les salons, ils rappellent les bénéfices écologiques, économiques et sociaux de la construction bois. Les Communes forestières ont ainsi mis en ligne ART, un calculateur de retombées territoriales des projets de construction bois. L'occasion de se rendre compte qu'une large part (69 à 89 %) de la valeur ajoutée d'un projet de construction bois reste dans le territoire hôte.

Le message et l'accompagnement des COFOR sont connectés aux politiques territoriales des collectivités. Par exemple, « nous avons proposé aux collectivités devant réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET, NDLR) de prendre en compte les enjeux forestiers et de la valorisation du bois dans leur stratégie », souligne l'ingénieur forestier.

Accompagner les professionnels

L'appétence pour le bois, les responsables de Fibois France l'ont bien perçue chez les prescripteurs. « Tous les professionnels de la construction, des bureaux d'études aux cabinets d'architectes, en passant par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, s'y intéressent, notamment ceux qui n'ont jamais réalisé de bâtiments en bois », confirme Laure Plum, coordinatrice réseau à Fibois France, qui, fédérant les douze associations régionales à caractère interprofessionnel de la filière forêt-bois, a lancé des formations pour les professionnels : une initiation en trois jours et une formation de quinze jours. Cette dernière doit permettre de répondre à tous leurs questionnements : spécificités



◀ Le Prix national de la construction bois (PNCB) organise une semaine de visite pour découvrir les lauréats 2021 emblématiques de la construction bois et du savoir-faire à la française. Sur la photo prise le 9 décembre, visite d'Atelier charpentier et bureaux à Requeil (72).

du bois, performances en isolation, etc. « *Notre objectif est d'en faire une formation certifiante* », complète Lucie Meunier, coordinatrice du réseau des 26 prescripteurs bois en régions.

Un pacte avec les entreprises

Aussi important soit-il, ce travail en amont n'est pas suffisant. Raison pour laquelle Fibois implique aménageurs et maîtres d'ouvrage publics et privés. En novembre 2020, Fibois Île-de-France a lancé le Pacte Bois Biosourcés. Les signataires s'engagent pour 4 ans au minimum à réaliser une part de leur production en bois et biosourcés, à n'utiliser que du bois issu de forêts gérées durablement et vise à intégrer 30% de bois français². En complément, ils peuvent aussi choisir de n'utiliser que du bois local sur une opération démonstratrice. Non sans succès : « *Les professionnels sont de plus en plus sensibles à la provenance du bois* », confirme Lucie Meunier. Depuis quelques semaines, Fibois Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes proposent aux entreprises locales de s'associer aux franciliennes. De futurs ambassadeurs de la construction bois en perspective.

De longue date, la Fédération nationale du bois (FNB) a mis en valeur le bois français. En 2015, elle lançait l'association « *Préférez le bois français* », événement annonciateur de la création d'une marque collective. L'association est devenue Bois de France, à l'origine du label du même nom. Après avoir bâti et fait valider le référentiel, Jérôme Martinez s'est lancé dans sa promotion. Principal argument : « *Il s'agit du seul label français garantissant que le bois certifié provient à plus de 80% de forêts françaises et que la transformation, l'assemblage et l'emballage des produits sont effectués en France* », explique le responsable de Bois de France. Et cela paie ! En quelques mois, une centaine d'entreprises s'engagent. En parallèle, l'association a achevé la rédaction d'un guide pour les marchés publics. « *Dédié aux acheteurs soumis au Code de la commande publique, il facilite l'intégration aux marchés publics d'engagements et d'exigences liés aux critères d'empreinte carbone, de traçabilité des bois et d'objectifs de gestion durable des forêts* », conclut Jérôme Martinez. ♦

² 100% PEFC, FSC ou équivalent.